



## ACTIVITÉS DES ORGANISMES



### DÉJEUNER CAUSERIE

Commencer la journée du bon pied avec un bon déjeuner et une discussion entre femmes.

Les thématiques sont variées, l'ambiance est décontractée et le sourire est au rendez-vous. Viens énergiser ton mercredi avec les déjeuners collectifs de la Marg'Elle. Inscription obligatoire, puisque nous les commandons du restaurant, votre choix sera pris lors de votre inscription.

*Le déjeuner vous sera fourni gratuitement.*

Animatrice : Clara Toner  
Date : Mercredi 14 juillet  
Heure : de 9 h à 11 h 30  
Lieu : 87, rue Perras

Inscription : 450 454-1199



### HORAIRE ET ACTIVITÉS À VENIR

#### Horaire d'été

- Lundi : 16 h à 21 h
- Mardi au jeudi : 13 h à 21 h
- Vendredi : 13 h à 22 h30

#### Activités à venir

- Lundi 5 juillet : Authentique Zen
- Mardi 6 juillet : # MDJ
- Mercredi 7 juillet : Jeu de rôle Donjons & Dragons hybride
- Jeudi 8 juillet : Soccer
- Vendredi 9 juillet : 20 pts Journée dégueu + 30 pts #authentique autour du feu



### PLATS-SANTÉS CONGELÉS

Le Service d'Action Bénévole "Au coeur du jardin" inc. tient à vous informer qu'il offre le service de « Plats-Santés congelés » à faible teneur en sel, sucre et gras. Ce service s'adresse exclusivement aux personnes qui doivent surveiller leur alimentation pour cause de maladie ou encore à la clientèle âgée du territoire de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville. Ces plats santés sont cuisinés par une équipe de bénévoles, congelés et vendus à nos bureaux de Saint-Rémi.

Coût : repas principal 3 \$, soupe 2 \$ et dessert 1 \$  
Livraison gratuite, le mardi tous les 15 jours

Information : Ginette 450 454-6567



### CAMP D'ÉTÉ «STIMULATION» 2021 ENFANTS DE 3-5 ANS

Le camp d'été « Stimulation » est offert à tous enfants âgés de 3 à 5 ans de Saint-Rémi et des autres municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les enfants référés par un professionnel seront priorités selon les places disponibles. Les enfants participeront à des ateliers pour la stimulation du langage, d'éveil à la lecture et à l'écriture et à diverses activités favorisant leur développement global et cognitif.

Le coût est de 5 \$ par demi-journée. Pour inscrire votre enfant et pour des informations : 450 454-0400.



### CERCLE DE FERMIERES SAINT-RÉMI Un message des CFQ Provincial

Nous invitons les membres à renouveler ou à se procurer une nouvelle carte pour les années 2021-2022, avant le 1<sup>er</sup> août afin de bénéficier d'un rabais de 5 \$. Le coût de votre carte sera donc de 20 \$. Notez bien qu'après le 1<sup>er</sup> le coût sera 25 \$ (prix régulier).

Information : Louise au 450 454-6172 ou Yvette 450 992-6120



### ATELIERS CULINAIRES POUR ENFANTS

Cet été les enfants âgés entre 6 et 12 ans sont invités à participer aux ateliers *Les Petits-Cuistots* pour apprendre à cuisiner de bons petits plats santés tout en s'amusant. Les activités se dérouleront sur une semaine, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au coût de 15 \$ la semaine. Cinq semaines d'activités vous sont proposées entre le 5 juillet et le 6 août.

À noter que les places sont limitées et réservées aux enfants de la MRC des Jardins-de-Napierville. Pour plus de renseignements ou pour inscrire votre enfant, communiquez avec Sarah-Élaine au 450 454-5747.

Pour plus d'informations : [www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

L'Écho DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance  
du conseil municipal**  
19 / 07 / 2021 à 20 h

**Prochaine séance  
de la cour municipale  
à huis clos**  
19 / 08 / 2021 à 13 h et 18 h

**Mairie**  
450 454-3993  
105, rue de la Mairie,  
Saint-Rémi QC J0L 2L0  
**Heures d'ouverture**  
du lundi au jeudi de  
8 h à 12 h et de  
13 h à 16 h 30  
Vendredi de 8 h à 13 h

**Bibliothèque**  
450 454-3993, poste 2419  
**Heures d'ouverture**  
Mardi et mercredi  
de 14 h à 20 h  
Jeudi et vendredi de  
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h  
Samedi de 10 h à 16 h

**Écocentre**  
**Heures d'ouverture**  
Mercredi de 18 h à 21 h  
Vendredi de 13 h à 21 h  
Samedi de 9 h à 17 h  
Dimanche de 10 h à 16 h

**Loisirs / centre  
communautaire**  
450 454-3993, poste 5345

**En cas d'urgence**  
En dehors des heures  
d'ouverture, composez le  
310-4141 ou le 9-1-1

**COVID-19**  
1 877 644-4545  
[Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

# L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 2 juillet 2021  
VOL. 25 N° 26

## LA VILLE VOUS INFORME...

### Mot de la Mairesse

J'ai le plaisir de vous faire un bref retour des célébrations de la Fête nationale. Le 23 juin, le ciel de Saint-Rémi était rempli de couleur. À certains endroits dans la ville, nous pouvions voir les trois feux d'artifice en même temps. Ce spectacle pyrotechnique tout en hauteur et en couleur fut très apprécié par les spectateurs. L'activité s'est bien déroulée.

Le lendemain, ce fut au tour de Tony la sauce, DJ Devise et le saxophoniste Vinny Falcone de mettre de l'ambiance dans les rues avec le spectacle ambulant. Les citoyennes et citoyens ont pu danser sous un rythme des plus festifs. Plusieurs familles attendaient avec impatience le passage du party sur roue. Nous tenons à souligner la participation du Club de quad "Les aventuriers de la Montérégie" qui a assuré la sécurité autour du cortège et des *Entreprises Mr.J3C Inc.* qui a gracieusement conduit les musiciens sur leur remorque à travers la ville.

Je profite de l'occasion pour vous inviter à participer aux *Soirées musicales sous les étoiles* qui auront lieu tous les jeudis du 8 juillet au 26 août.

N'oubliez pas, on garde le sourire !

Sylvie Gagnon-Breton  
Mairesse



Cet été, la Ville vous propose 8 *Soirées musicales sous les étoiles* les jeudis soir. Les spectacles auront lieu à 20 h 30 sur le parvis de l'église. Avec les nouvelles directives, nous pouvons accueillir deux sections de 250 personnes sur le terrain devant l'église. Plusieurs genres de musique vous seront présentés. **Pensez à apporter vos chaises ou couvertures !**

Le jeudi 8 juillet, c'est **Laura Klaus** qui ouvrira la saison estivale des soirées musicales. Lors de sa participation à la 14<sup>e</sup> édition des prix Syli d'or de la musique du monde l'an dernier, Lara fut finaliste et elle a gagné le prix Coup de cœur. Artiste Brésilienne multi-instrumentiste, mais aussi éducatrice, Lara Klaus explore son art en jouant de différentes combinaisons de percussions, de la batterie à divers instruments africains, en passant par la guitare et le chant. Les compositions de Lara sont le fruit d'une communion avec des compositeurs brésiliens.





## L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Informations données aux utilisateurs du réseau d'aqueduc municipal  
**Plus que jamais, respectons les consignes d'arrosage en vigueur et apprenons à réduire le gaspillage.**

Le **niveau 3 (rouge)** est présentement en vigueur. Des employés municipaux circuleront afin de s'assurer que les consignes suivantes sont respectées.

NORMES SUR L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU	
NIVEAU ROUGE	
Quand	Quoi
<b>INTERDIT EN TOUT TEMPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrosage manuel pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux (ex. : à l'aide d'un arrosoir ou d'un récipient du même type);</li> <li>- Arrosage automatique pour des fins d'arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres ou autres végétaux;</li> <li>- Arrosage de type gicleur automatique;</li> <li>- Remplissage complet ou partiel d'une piscine ou d'un spa;</li> <li>- Arrosage d'un véhicule ou de toute autre construction;</li> <li>- Lavage de l'asphalte, de trottoirs ou de stationnement;</li> <li>- Utilisation d'un boyau sans pistolet d'arrosage (sauf pour le remplissage des piscines et spas).</li> </ul>
<p>* Veuillez noter qu'en cas de niveau <b>vert</b> ou <b>jaune</b>, des normes différentes, qui vous seront communiquées en temps et lieu, s'appliquent.</p> <p>Le règlement est disponible sur notre site Internet : <a href="http://saint-remi.ca">saint-remi.ca</a></p>	

### Définitions :

- Arrosage automatique : Tout appareil d'arrosage qui peut fonctionner avec ou sans surveillance qui n'est pas un gicleur. Inclut l'arrosage à l'aide d'un pistolet.
- Arrosage automatique (gicleurs) : Tout appareil d'arrosage programmable en souterrain qui peut fonctionner sans surveillance.
- Arrosage manuel : Tout arrosage au moyen d'un arrosoir ou de tout autre récipient du même type. N'INCLUT PAS l'arrosage avec un pistolet.

## LAISSER VOS ROGNURES DE GAZON SUR LE GAZON !

Avec l'arrivée du beau temps viennent certaines tâches d'entretien extérieur tel que celle de la tonte de la pelouse. La Ville vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de prendre soin de couper et de disposer convenablement votre gazon.



Le gazon doit être coupé afin qu'il ne dépasse pas une hauteur de 15 cm (6 pouces) pour un terrain construit et 30 cm (1 pied) pour un terrain vacant. Le gazon fraîchement coupé ne doit pas être laissé ou disposé dans la rue, sur le trottoir, dans les égouts. Ceci est **interdit** et est passible d'une **amende**.

## AVIS PUBLIC À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à la loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire qui sera tenue à compter de **20 h, le lundi 19 juillet 2021**, au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure ci- après mentionnée.

Conformément à la loi, toute personne intéressée pourra s'exprimer relativement à la demande de dérogation mineure. Pour ce faire, nous vous invitons à transmettre des questions, des observations ou des commentaires **avant 16 h 30 le lundi 19 juillet 2021**, de la façon suivante :

- Par courriel : [pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca);
- Par la poste: Service du greffe au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0.

La demande de dérogation mineure visée par cette procédure spéciale est la suivante :

<b>Règlements visés</b>	Règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements	
<b>Emplacement</b>	<b>90-92, rue Chevretils (angle de la rue Saint-Hubert)</b>	
<b>Objet de la demande</b>	Permettre la reconstruction d'un duplex à l'emplacement du terrain vacant (lot dérogoire protégé par droits acquis) à la suite d'un incendie.	
	<b>Dérogation demandée</b>	<b>Norme actuelle autorisée</b>
<b>Nature et effet</b>	<p><u>Permettre :</u></p> <p>la construction d'un bâtiment d'une largeur de 5,80m.</p> <p>la présence de deux portes de garage sur la façade donnant sur la rue Saint-Hubert alors que le règlement l'interdit.</p>	<p><u>La réglementation exige :</u></p> <p>une largeur minimale de 7,5m (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, annexe B, grille des spécifications de la zone HAB.19).</p> <p>qu'aucune porte de garage ne donne sur un mur avant pour les usages H2 - habitation bifamilial (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 3.2.12, paragraphe b)).</p>

Donné à Saint-Rémi, ce 2 juillet 2021  
 Patrice de Repentigny, notaire  
 Greffier

## RAPPEL—CINÉ PLEIN AIR LE 9 JUILLET, SORTEZ VOTRE POPCORN !



Pour une belle soirée en famille, venez assister au second ciné plein air de l'été au parc Jean-Paul-Ferdais (69, rue des Merisiers). Le film débutera à **21 h**.

Le film qui vous sera présenté à **21 h** : **Dino Dana**

À 10 ans, Dana, une apprentie paléontologue, mange, dort et respire dinosaure à tel point qu'elle peut les voir dans la vraie vie ! Mais tout va changer quand avec l'aide du "Guide des dingos des Dinos" et de ses nouveaux voisins, elle va devoir partir à la recherche des enfants disparus. Une aventure extraordinaire attend le petit groupe et ses nouveaux amis préhistoriques.